

# La voie vers le Net Zero

- Un guide en 10 étapes pour mettre en œuvre des solutions d'investissement net zero
- Stratégies axées sur le climat et la transition vers une économie bas carbone
- Repenser les défis climatiques comme des opportunités de génération d'alpha

## La plus grande opportunité d'investissement d'aujourd'hui

L'objectif de l'Accord de Paris de limiter le réchauffement climatique exige une transformation de notre approche de l'investissement. Atteindre le net zero d'ici 2050 n'est pas seulement une aspiration - c'est un impératif qui va remodeler les industries, les économies et les stratégies d'investissement.

S'appuyant sur les décennies d'expérience de Robeco en matière d'investissement durable et sur nos dernières études de marché, nous visons à donner aux professionnels de l'investissement les moyens d'agir à chaque étape de leur parcours de décarbonation. Nous croyons aussi fermement au partage de notre expertise et de notre expérience.

C'est pourquoi nous avons le plaisir de vous proposer notre guide en dix étapes pour vous permettre d'entamer ce voyage ou d'affiner celui que vous avez déjà entrepris. Rejoignez-nous pour découvrir comment aligner votre stratégie d'investissement sur le plus grand défi - et la plus grande opportunité - de notre époque. Le voyage vers le net zero commence ici.

*"La neutralité carbone est devenue un enjeu central des politiques climatiques depuis 2020, avec une échéance de 30 ans liée au respect de l'accord de Paris."*

## Qu'est-ce que le net zero ?

Tout d'abord, que signifie l'expression "net zero" ? Cela ne signifie pas qu'il faille renoncer au transport aérien ou grelotter en hiver. Il s'agit de réduire les émissions de gaz à effet de serre dans la mesure du possible, puis de neutraliser celles qui subsistent. La compensation peut se faire par des solutions naturelles telles que la reforestation, ou par des technologies émergentes telles que la [capture du carbone](#), qui peut empêcher les émissions de pénétrer dans l'atmosphère.

Une fois les objectifs de Paris fixés, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a calculé que pour limiter les températures à bien moins de 2 °C d'ici la fin de ce siècle, le monde devait devenir neutre en carbone d'ici le milieu de ce siècle. Or, en 2024, les émissions de carbone continuent d'augmenter.

### ARTICLE NOVEMBRE 2024

Matériel de marketing destiné aux investisseurs professionnels, non destiné à une distribution ultérieure



**Sab Ahmad**  
Consultant, Solutions pour les clients et l'investissement durable

Le concept de "net zero" est devenu un élément central de la politique climatique depuis 2020, avec une échéance de 30 ans liée à la réalisation des objectifs de température de [l'Accord de Paris](#). Cet accord historique, signé en 2015 par presque tous les pays, vise à maintenir l'augmentation de la température mondiale bien en-dessous de 2 °C d'ici 2100, et de limiter l'augmentation de la température à 1,5 °C. Le temps presse. Le réchauffement de la planète est déjà de l'ordre de 1,2 °C et nous connaissons des phénomènes météorologiques extrêmes, notamment des tempêtes, des inondations et des sécheresses plus fréquentes et plus graves.

Pour atteindre ces objectifs de température, il faudra prendre des mesures d'une ampleur sans précédent. <sup>th</sup>Tout comme la révolution industrielle du 18e siècle a inauguré une ère d'envolée des émissions de carbone et de dépendance à l'égard des combustibles fossiles, nous avons aujourd'hui besoin d'une "révolution de la décarbonation" pour stopper la hausse des températures.

### La nécessité de réduire les émissions

Et c'est là que l'investissement entre en jeu. L'Alliance des propriétaires d'actifs nets zero, convoquée par l'ONU, lancée en septembre 2019 et représentant certains des plus grands régimes de retraite et assureurs du monde, s'engage à faire passer leurs portefeuilles d'investissement à des émissions nettes de gaz à effet de serre nulles d'ici 2050, en visant à aligner leurs portefeuilles sur une augmentation maximale de la température de 1,5 °C.

Inspiré par cet élan, le reste de la communauté financière a répondu à l'appel en 2020 avec la création de l'initiative "Net Zero Asset Managers". Ce groupement s'engage à décarboner les actifs sous gestion d'ici 2050 - un effort considérable qui nécessitera non seulement la recherche et le développement de cadres pour mettre en œuvre des plans de décarbonation, mais aussi des solutions d'investissement pour faciliter la transition.

*"Une économie nette zero ne peut être atteinte que si nous travaillons tous ensemble et que chacun joue son rôle de la même manière.*

*Lucian Peppelenbos, Stratégiste Climat & Biodiversité de Robeco*

### Le coup d'envoi de votre voyage

Alors que le secteur financier mondial assume son rôle central dans la lutte contre le changement climatique, de nombreux professionnels de l'investissement sont impatients, mais incertains, de savoir où commencer ce voyage, et comment aller plus loin une fois qu'ils y sont engagés. Notre objectif est de vous fournir des étapes claires et réalisables afin de vous permettre de naviguer en toute confiance dans cette transition vitale.

Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive de choses à faire, mais plutôt d'éléments clés à prendre en considération. Les étapes suivent un ordre logique, sans être normatives.



## Les 10 étapes de l'investissement net zero selon Robeco

### 1. Faites le travail de base et évaluez votre situation

Il convient de noter que le processus d'évaluation de votre position actuelle en matière de carbone et la compréhension de l'impact global de cet engagement sur l'entreprise peuvent prendre trois à six mois. Il est tout aussi important que ceux qui ont la responsabilité finale des décisions d'investissement comprennent la portée et les implications de cet engagement. Il est essentiel de prendre en compte les éléments suivants :

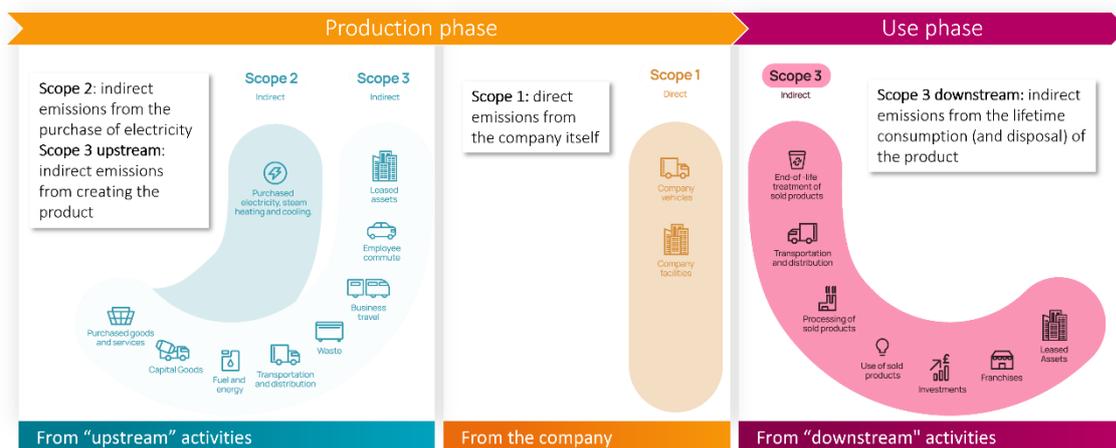
- Toutes les classes d'actifs font-elles partie de l'engagement ? La décarbonation des actions est une question différente de celle des obligations d'entreprise ou d'État.
- Familiarisez-vous avec le paysage réglementaire et les normes du secteur, en particulier le Net Zero Investment Framework (NZIF), qui est actuellement le plus largement utilisé dans le monde par les investisseurs.
- Il convient également de prendre en considération le protocole de définition des objectifs de l'Asset Owner Alliance et de la Science Based Targets Initiative (SBTi), tout en étant conscient du Greenhouse Gas Protocol (protocole des gaz à effet de serre) pour la comptabilisation des émissions.
- Fixer des objectifs de décarbonation à long terme. Par exemple, Robeco a calculé qu'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 implique généralement de décarboner un portefeuille de 7 % par an, à partir de notre année de référence 2019.
- Fixer des étapes intermédiaires afin de pouvoir suivre correctement les progrès accomplis. Dans le cas de Robeco, nous avons fixé des objectifs intermédiaires pour 2025 et 2030 afin de pouvoir suivre nos avancées.

### 2. Mesurez votre empreinte carbone et définissez une base de référence

Il est important de mesurer et d'établir une ligne de base des émissions de carbone pour pouvoir établir un point de départ clair, ce qui permet de fixer des objectifs précis et de suivre les progrès accomplis. Cela permet de s'assurer que les efforts de décarbonation sont efficaces, transparents et alignés sur les objectifs net zero. Les éléments clés à prendre en compte sont les suivants :

- **Mettre en œuvre des pratiques comptables solides et conformes au protocole sur les émissions** : La mise en place de systèmes de mesure précis des émissions permettra de se conformer à la Taskforce on Climate-related Financial Disclosures (TCFD) et de fixer des objectifs fondés sur des données scientifiques. En 2019, Robeco s'est associé à 15 autres institutions financières pour lancer le [Global GHG Accounting and Reporting Standard for the Financial Industry \(norme mondiale de comptabilité et de déclaration des GES pour le secteur financier\)](#). Il s'agit d'une méthode gratuite, normalisée et robuste de mesure et de déclaration des émissions de gaz à effet de serre liées aux portefeuilles d'investissement.
- **Comprendre les niveaux d'émission actuels** : Il est essentiel de procéder à une analyse approfondie de l'empreinte carbone actuelle des portefeuilles d'investissement afin de définir une base de référence. Pour ce faire, il convient de recueillir des données sur les émissions des entreprises bénéficiaires auprès de fournisseurs tiers (par exemple, Trucost pour les émissions des domaines 1, 2 et 3) et de les normaliser par rapport à la valeur de l'investissement (par exemple, tonnes de CO2e par million de dollars investis).
- **Définir le point de référence** : Une fois les données disponibles, les investisseurs peuvent choisir une mesure du carbone, une année de référence et un point de référence pour mesurer la décarbonation. Les Principes pour l'investissement responsable des Nations unies ont publié l'[approche de Robeco en matière d'établissement du point de référence](#).
- **Identifier les principales sources d'émissions** : L'étape suivante consiste à mettre en évidence les investissements dont les émissions de carbone sont les plus élevées et à évaluer leur impact sur l'ensemble du portefeuille, ainsi qu'à passer en revue les secteurs à fortes émissions, tels que l'énergie, les services publics et les matériaux.

Figure 1 | Les différents types d'émissions au cours du cycle de vie du produit/service



Source : Robeco

Ce processus peut se heurter à des problèmes de qualité des données et de détermination de la couverture du portefeuille. Envisager d'utiliser des moyennes sectorielles ou de s'engager avec les entreprises détenues pour améliorer la divulgation en cas de lacunes dans les données.

### 3. Fixer des objectifs clairs et les communiquer

Une fois que vous avez compris la portée et les implications de l'engagement de votre entreprise en faveur du "net zero", vous devez examiner comment cela s'applique aux investissements. Les méthodologies cibles sont des cadres qui fournissent des conseils sur la manière de mesurer les émissions, de fixer des objectifs scientifiques et de créer des plans de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour l'ensemble des portefeuilles et des opérations.

*"Garantir une transparence totale indique au marché qu'un investisseur prend au sérieux les risques et les opportunités liés au changement climatique.*

Les investisseurs peuvent choisir la méthodologie cible la plus appropriée pour l'entreprise et les initiatives auxquelles ils ont souscrit, par exemple :

- L'initiative Science-Based Targets (SBTi) fournit aux entreprises et aux institutions financières les orientations et les recommandations nécessaires par le biais de sa [norme Corporate Net-Zero Standard](#).
- L'alliance des propriétaires d'actifs "Net Zero" du PNUE a publié un [protocole de définition des objectifs](#) (TSP) pour les membres du groupe.
- Le [cadre d'investissement net zero](#) produit par la Paris Aligned Investment Initiative (PAII) est un guide plus complet permettant aux gestionnaires d'actifs de fixer des objectifs et d'élaborer des stratégies et des plans de transition.

En garantissant une transparence totale, on indique au marché qu'un investisseur prend au sérieux les risques et les opportunités liés au changement climatique. Cette transparence renforce la confiance des investisseurs en alignant leurs investissements sur les objectifs climatiques et en atténuant les risques financiers à long terme.

Pour communiquer avec précision sur leur engagement, les investisseurs doivent se référer aux conseils détaillés fournis par des cadres spécifiquement conçus pour le secteur financier, tels que le NZIF et le TSP. Ces ressources offrent des lignes directrices complètes sur la manière dont les investisseurs peuvent communiquer efficacement leurs stratégies et objectifs en matière de climat.

En outre, les investisseurs doivent être conscients de la directive relative aux rapports sur le développement durable des entreprises, qui établit de nouvelles normes européennes en matière de rapports sur le développement durable. Cette directive aura un impact significatif sur la manière dont les entreprises publient des informations liées au climat, influençant ainsi la manière dont les investisseurs peuvent communiquer sur les performances climatiques des entreprises qu'ils détiennent.

En utilisant ces cadres adaptés et en se tenant informés des réglementations pertinentes, les investisseurs peuvent s'assurer que leur communication sur le climat est précise, complète et conforme aux meilleures pratiques du secteur, ce qui permet de maintenir la crédibilité et la confiance sur le marché.

### 4. Élaborer une feuille de route complète

À ce stade, une grande partie du travail a déjà été effectuée ! Les objectifs auront été communiqués, une base de référence aura été établie et les fournisseurs de données sélectionnés, et vous saurez comment suivre les progrès.



L'étape suivante consiste à définir la manière dont les objectifs de réduction des émissions seront effectivement atteints. Il s'agit de la stratégie de mise en œuvre qui constituera la feuille de route "zero émission". C'est à ce moment-là que l'on passe de la parole aux actes, et c'est la clé de la réussite de l'ensemble du processus. La feuille de route de Robeco est disponible [ici](#).

## 5. Impliquer les parties prenantes et obtenir leur adhésion

L'objectif zero est plus qu'un simple engagement - tout comme la transition elle-même, il s'agit d'un voyage. Elle nécessite une coordination pour s'assurer que les membres de l'équipe comprennent son importance et la manière dont ils peuvent contribuer à l'atteinte de l'objectif. Il est essentiel d'obtenir l'adhésion de toutes les parties prenantes clés pour allouer les ressources de manière efficace et garantir un soutien durable à l'engagement "net zero".

- **Obtenir l'engagement de la direction** : Si elle n'a pas été à l'origine de l'engagement net zero, l'équipe de direction doit s'assurer qu'elle fait partie de l'aventure et qu'elle est engagée dans la stratégie. Cela devrait vraiment venir d'en haut, plutôt que d'en bas.
- **Éduquer et impliquer les parties prenantes internes** : Veiller à ce qu'ils comprennent et s'engagent dans les objectifs "net zero" de l'entreprise, en encourageant une culture de la responsabilité environnementale. Cet effort collectif renforce la conformité et l'innovation afin de réaliser des progrès significatifs vers les objectifs de développement durable. Par le biais des [Robeco Essentials](#) accrédités, nous avons développé des formations courtes pour tenir les professionnels de la finance au courant des dernières tendances et évolutions en matière d'investissement durable, qui peuvent être facilement partagées au sein de votre organisation.
- **S'engager auprès des parties prenantes externes** : Tenez-les informées grâce à des mises à jour régulières, des rapports et des ressources éducatives sur le net zero, et développez des produits d'investissement durables. Robeco a développé des solutions d'investissement climatique et, avec [ce document](#), nous montrons notre approche pratique de l'investissement climatique, tout en donnant des indications supplémentaires sur la transition vers le net zero.
- **Aligner les mesures d'incitation** pour s'assurer que toutes les parties prenantes sont motivées pour contribuer à l'engagement, envisager d'aligner les structures de rémunération et les mesures d'incitation sur les objectifs de zeronet zero.

## 6. Suivre les progrès et en rendre compte

Suivre les progrès de la décarbonation et en rendre compte garantit la transparence et la responsabilité. C'est essentiel pour mesurer l'impact réel et éviter l'impression d'écoblanchiment. Il convient de réfléchir à la fréquence des rapports requis - le minimum requis est généralement un rapport annuel. Il s'agit non seulement de divulguer les réductions d'émissions réalisées, mais aussi d'expliquer les stratégies et les mesures prises pour faire évoluer le portefeuille d'investissement vers le zeronet zero.

Il est important d'utiliser des méthodes transparentes et normalisées pour mesurer et déclarer les émissions de gaz à effet de serre. Cela inclut la comptabilisation des émissions des champs d'application 1, 2 et 3, comme le recommande le SBTi. L'objectif de la TCFD est d'aider les entreprises à rendre compte de la manière dont elles gèrent le changement climatique sous plusieurs angles :

- **Gouvernance** : Comment le conseil d'administration supervise les questions climatiques.
- **Stratégie** : Comment le réchauffement climatique affecte-t-il l'entreprise ?
- **Gestion des risques** : Comment l'entreprise gère le risque climatique.
- **Mesures et objectifs** : Utilisés pour évaluer et gérer ces risques, y compris la divulgation des émissions des champs d'application 1, 2 et 3, le cas échéant.

La TCFD présente [ici](#) les grandes lignes des recommandations en matière de divulgation.

La réglementation joue également un rôle de plus en plus important. Dans l'UE, [la réglementation SFDR](#) exige des entreprises qu'elles publient leurs [principaux](#) indicateurs d'[impact négatif](#) (PAI), y compris les déclarations d'émissions, à partir de janvier 2023. Au fond, SFDR est une mesure de transparence qui permet aux investisseurs de regarder à l'intérieur d'un produit afin de comprendre quelles sont les caractéristiques qui le rendent durable. La déclaration PAI 2023 de Robeco est disponible [ici](#).

Aux États-Unis, la Securities and Exchange Commission a [proposé des règles](#) visant à améliorer et à normaliser les informations relatives au climat communiquées aux investisseurs, en s'alignant sur les recommandations de la TCFD. En Asie, les marchés ont commencé à comparer la communication des entreprises sur le climat aux [recommandations de la TCFD de la Banque asiatique de développement](#).

Il est important de noter que les rapports sont basés sur la divulgation d'informations et qu'il incombe à chaque entreprise de s'en acquitter avec autant de diligence et de précision que possible. Le dernier [rapport annuel intégré](#) (RAI) de Robeco donne un aperçu détaillé des progrès financiers et non financiers réalisés dans le cadre de nos ambitions stratégiques.

L'IAR explique comment nous générons un retour sur investissement pour nos clients et contribuons à la stabilité économique, tout en cherchant à relever les défis sociétaux de notre époque.

1	Disclosure should represent relevant information
2	Disclosure should be specific and complete
3	Disclosure should be clear, balanced, and understandable
4	Disclosure should be consistent over time
5	Disclosure should be comparable among companies within a sector industry or portfolio
6	Disclosure should be reliable, verifiable, and objective
7	Disclosure should be provided on a timely basis

## 7. S'engager plus largement en faveur du développement durable

La durabilité ne consiste pas seulement à utiliser quelques exclusions et à s'autoproclamer durable. La SFDR et ses réglementations connexes ont largement contribué à mettre fin à ce type d'écoblanchiment. Mais là encore, les actes sont plus éloquents que les mots. Nous pensons que les trois éléments clés d'un véritable investissement durable sont les suivants :

- **Intégration ESG** : Il s'agit d'incorporer des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance dans les décisions d'investissement afin de mieux évaluer les performances financières à long terme. Robeco a [intégré l'ESG](#) dans le processus d'investissement depuis 2010, et le fait désormais dans l'ensemble de sa gamme en actions fondamentales, en obligations, de stratégies quantitatives et de stratégies d'investissement durable sur mesure. Nous sommes ainsi l'un des rares gestionnaires d'actifs au monde à adopter une approche aussi globale.
- **L'actionnariat actif** : Il s'agit de s'engager auprès des entreprises pour améliorer leurs pratiques en matière de développement durable et de voter lors des assemblées d'actionnaires afin d'influencer le comportement de l'entreprise. Robeco a créé une équipe d'actionnariat actif en 2005, qui comprend aujourd'hui plus de 30 spécialistes de l'engagement et du vote, sous l'égide du Centre d'expertise en Investissement Durable. Nous travaillons actuellement avec plus de 200 entreprises et votons à plus de 5 000 assemblées générales par an.
- **Politiques d'exclusion** : Robeco exclut des portefeuilles d'investissement les entreprises impliquées dans des fautes graves, telles que la pollution, les conditions de travail dangereuses ou la corruption. Les politiques d'exclusion s'appliquent également aux entreprises qui refusent délibérément de passer à des modèles à faible émission de carbone.

## 8. Choisir des critères de référence appropriés

Les investisseurs sont habitués aux indices de référence standard utilisés pour évaluer les performances d'un fonds par rapport à des indices tels que l'indice MSCI World ou l'indice Bloomberg Global Aggregate Bond. Il existe désormais des indices de référence plus personnalisés qui peuvent vous aider à aligner votre stratégie d'investissement sur vos objectifs climatiques. Il est important de savoir qu'ils ont des profils risque-rendement différents, car certains indices de référence peuvent exclure des secteurs spécifiques.

Les différentes catégories à prendre en compte sont les suivantes :

- [Les indices de référence alignés sur l'Accord de Paris](#) (PAB) sont conçus pour répondre à l'objectif de l'Accord de Paris de limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C. Ils excluent les entreprises de combustibles fossiles et exigent une réduction significative de l'empreinte carbone au fil du temps, ce qui les rend idéaux pour les investisseurs qui souhaitent s'engager strictement à respecter les objectifs de Paris.
- [Les indices de référence pour la transition climatique](#) (CTB) soutiennent la transition vers une économie à faible émission de carbone en incluant des entreprises qui sont en train de réduire leur empreinte carbone. Ils permettent d'inclure un plus grand nombre d'entreprises que les PAB, ce qui les rend adaptés aux investisseurs qui soutiennent une décarbonation plus progressive.
- **Les indices de référence axés sur le climat** évaluent les entreprises en fonction de leur impact global sur le climat, y compris la réduction des émissions, l'utilisation d'énergies renouvelables et les pratiques de développement durable. Ces indices comprennent des entreprises qui sont à la pointe de l'action climatique dans divers secteurs, ce qui intéresse les investisseurs qui souhaitent soutenir des stratégies climatiques globales.
- **Les indices de référence personnalisés** offrent le plus haut niveau de personnalisation et de flexibilité pour s'aligner sur les stratégies et les critères uniques de certains investisseurs en matière de zeronet

zero. Ils sont conçus pour répondre aux objectifs et aux contraintes spécifiques des investisseurs. L'équipe des [solutions indiciaires](#) de Robeco, forte de sa grande expérience dans la construction d'indices de référence, propose des solutions sur mesure qui s'alignent sur les objectifs et les contraintes spécifiques des investisseurs. L'équipe a récemment lancé la famille Climate Index, pour plus d'informations, [cliquez ici](#).

- **Les indices de référence thématiques** ciblent des thèmes de durabilité tels que les énergies renouvelables ou l'eau durable. Ils sont très ciblés, ce qui les rend idéaux pour les investisseurs ayant des intérêts spécifiques en matière de développement durable et disposés à prendre des risques sectoriels.

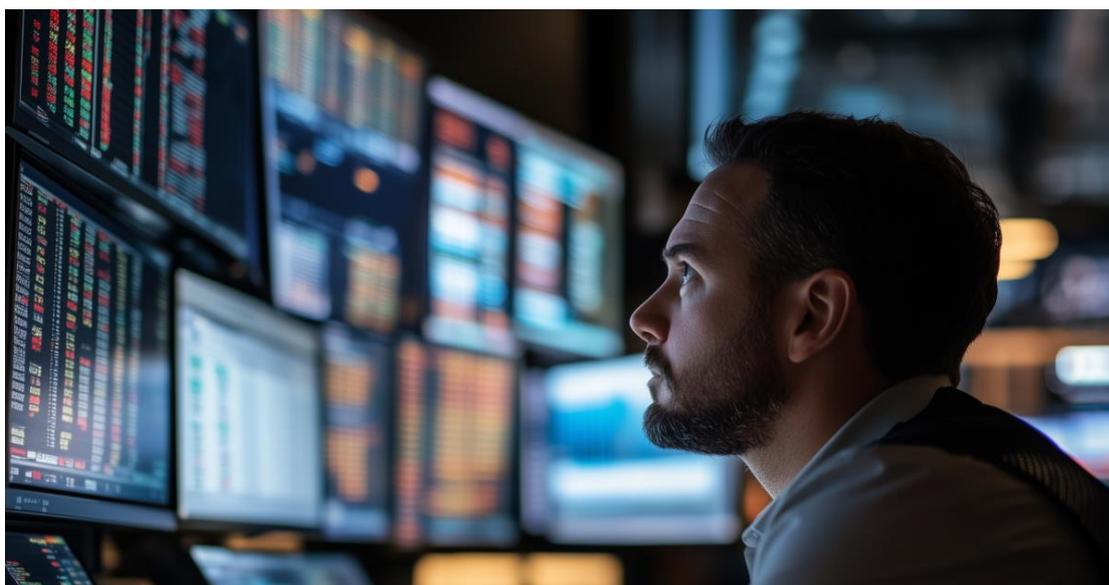
Il est important de noter que les PAB et les CTB sont définis dans le cadre de la réglementation de l'UE sur les indices de référence et qu'ils exigent tous deux une trajectoire de décarbonation de 7 % d'une année sur l'autre. Les PAB exigent une réduction de 50 % des émissions de carbone par rapport à l'univers investissable, tandis que les CTB exigent une réduction de 30 %.

Lors de la sélection d'un indice de référence, il convient de s'interroger sur la manière dont il gère l'allocation sectorielle, en particulier pour les secteurs à forte intensité de carbone, et de s'assurer que la méthodologie est transparente. Bien que ces indices de référence soient conçus pour soutenir les objectifs climatiques, il est également utile de comparer leurs performances historiques à celles des indices de référence traditionnels pour comprendre les compromis possibles.

## 9. Partager les connaissances et collaborer

Le voyage vers le zeronet zero et la transition n'est pas un voyage que l'on doit faire seul. Il existe un grand nombre d'alliances, de collaborations et de groupes professionnels pour promouvoir l'investissement durable sous toutes ses formes. La collaboration et le partage des connaissances peuvent permettre l'échange de bonnes pratiques, de solutions innovantes et de points de vue critiques nécessaires pour naviguer dans la complexité de la mise en œuvre du net zero.

- **Partager les meilleures pratiques** : Collaborer à la recherche et à l'innovation et partager les enseignements tirés. Différents types de clients peuvent apprendre les uns des autres, comme les banques de gros, les investisseurs institutionnels, les assureurs et les régimes de retraite.
- **Participez à des initiatives sectorielles** : [Vous trouverez ici](#) quelques exemples de la grande variété d'organismes industriels et de groupes de gestion qui peuvent contribuer à la réalisation de l'objectif "zero émission".
- **Adopter différentes sources de données** : De nombreuses entreprises n'ont pas la capacité interne ou l'expertise pour acquérir les données nécessaires à la réussite de l'objectif zero. Il existe cependant de nombreuses entreprises spécialisées dans les données qui peuvent les aider, telles que Sustainalytics ou Bloomberg.



Les gestionnaires d'actifs tiers disposent souvent de connaissances et de ressources spécialisées qui peuvent contribuer à la mise en œuvre de stratégies net zero. Ils peuvent également fournir des conseils sur les critères de référence susmentionnés ou d'autres critères ESG essentiels pour évaluer la durabilité de vos investissements et la faire correspondre à vos objectifs. C'est pourquoi il est important de communiquer vos objectifs, par exemple en envoyant une communication décrivant les objectifs "net zero" à toutes les parties prenantes concernées et en demandant des points de données sur le climat.

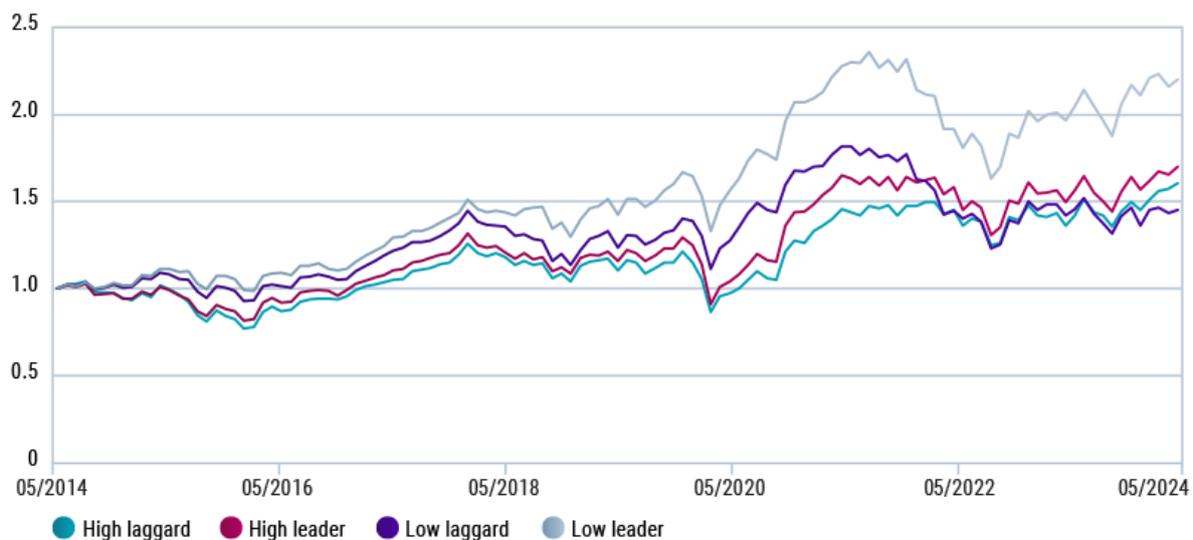
## 10. Évolution et recalibrage

Revenons à notre point de départ : l'investissement durable, climatique et de transition reste une quête d'alpha. Rien ne vous encouragera plus à nous rejoindre sur ce chemin que de savoir que cela fonctionne... pas nécessairement tout le temps, mais sur le long terme, l'argument est clair.

Nous sommes convaincus que les entreprises plus durables obtiennent de meilleurs résultats à long terme, et il est certain que les entreprises à la pointe de la transition récolteront leurs fruits aux dépens de celles qui sont à la traîne. Il s'agit en fin de compte d'une question de rendement, et alors que certains continuent de s'opposer à l'investissement ESG en pensant qu'il nuit au rendement, il est important de [laisser les chiffres éclairer le chemin](#).

Nous avons récemment publié un livre blanc très pertinent sur ce sujet, intitulé : [Transition investing : Exploring alpha potential](#). Notre analyse suggère que les leaders de la transition ont surpassé les retardataires, à la fois dans les secteurs à fort et faible impact et dans les différentes régions, comme l'illustre le graphique ci-dessous. Nous supposons que ces leaders sont susceptibles d'être de précieuses sources d'alpha à l'avenir, car ils ont également tendance à présenter des caractéristiques de qualité favorables souvent récompensées sur le marché.

**Figure 2 - Rendements historiques des leaders et des retardataires de la transition, par secteurs à faible et à fort impact (pondération égale)**



Source : Robeco

Pour tenter de combattre le mythe selon lequel l'investissement durable nuit aux rendements, Robeco a continué à publier davantage de recherches et d'articles sur le sujet. Nous estimons que la question du choix entre l'investissement durable et la génération de rendements peut être trompeuse.

L'accent devrait plutôt être mis sur l'optimisation des rendements ajustés au risque et sur l'intégration des préférences du client en matière de durabilité dans le cadre d'un budget de risque.

## Comment Robeco peut aider

Chez Robeco, nous reconnaissons l'importance cruciale d'atteindre le niveau zéro pour l'économie mondiale, tout en étant conscients des défis que cela implique. C'est pourquoi notre Centre d'expertise sur l'investissement durable comprend des experts du climat et des spécialistes de l'engagement qui travaillent aux côtés de nos équipes d'investissement. En octobre 2021, nous avons publié notre propre feuille de route Net Zero, décrivant notre approche en trois piliers : décarboniser nos activités, accélérer la transition et promouvoir l'investissement aligné sur le climat.

Comme le suggère notre slogan "The Investment Engineers", nous sommes fiers de notre engagement de longue date en faveur de l'investissement durable, un parcours que nous avons entamé dans les années 1990. Grâce à cette base solide, nous avons pu développer une large gamme de solutions d'investissement durable pour répondre aux divers besoins de nos clients.

En ce qui concerne les actions, nous avons une stratégie, *Robeco Global Climate Transition Equities*, qui investit spécifiquement dans des entreprises effectuant et facilitant la transition vers des émissions nettes nulles. Du côté des obligations, nos offres axées sur le climat comprennent les *obligations mondiales climatiques*, les *crédits mondiaux climatiques* et les *obligations mondiales climatiques à haut rendement*. En proposant une gamme diversifiée de fonds climatiques, tant en actions qu'en obligations, Robeco démontre son engagement à saisir les opportunités offertes par le passage au zéro émission net, tout en répondant aux besoins variés de ses clients.



Travaillant en tandem avec les équipes d'investissement, Robeco s'engage également en faveur d'un [actionariat actif](#), comme le montrent nos nombreuses activités de vote et d'engagement. Robeco est un chef d'équipe du groupe d'investisseurs collaboratifs Climate Action 100+, qui s'engage auprès des principaux émetteurs des portefeuilles.

Nous nous sommes également fermement engagés, dans le cadre de notre [initiative SI Open Access](#), à utiliser notre expertise pour aider ceux qui n'ont pas encore mis le pied dans cette voie. D'où ce guide en dix étapes pour entamer le processus si vous ne l'avez pas encore fait.

### Il s'agit toujours de trouver des retours

La transition climatique offre d'importantes opportunités d'alpha en investissant dans des entreprises qui mènent la transition vers une économie à faible émission de carbone. Les indicateurs climatiques prospectifs sont essentiels pour identifier ces leaders climatiques, car ils fournissent des indications sur l'état de préparation d'une entreprise à la transition et sur son potentiel de surperformance.

En se concentrant sur les entreprises qui réduisent activement leur empreinte environnementale et améliorent l'efficacité des ressources, les investisseurs peuvent saisir le potentiel de croissance de la transition climatique. En outre, investir dans des fournisseurs de solutions climatiques augmente encore le potentiel de rendements élevés tout en contribuant aux efforts de décarbonation.

Cela signifie que l'investissement de transition est différent de l'investissement durable. Si la durabilité est la destination finale du processus d'investissement, la transition est le voyage. L'investissement de transition se concentre principalement sur les entreprises qui peuvent faciliter la restructuration vers une économie à faible émission de carbone, par exemple en améliorant l'efficacité énergétique, en optimisant les chaînes d'approvisionnement ou en développant des technologies telles que le piégeage du carbone ou l'hydrogène vert.

### Suivre les événements

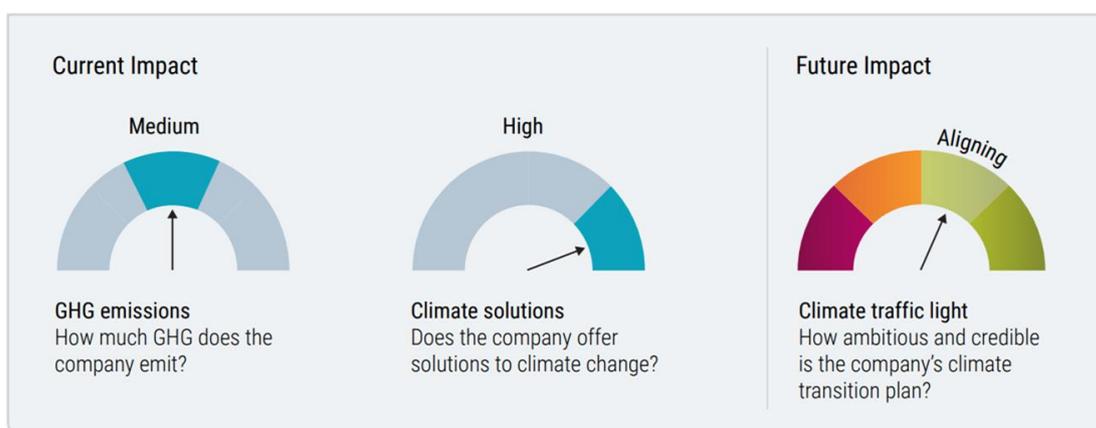
Il est intéressant de se spécialiser dans ce domaine, car les risques de transition comprennent les changements réglementaires, les évolutions du marché et les progrès technologiques qui pourraient avoir un impact sur la valeur des actifs et les stratégies d'investissement. Il est important d'identifier, de gérer et d'atténuer les risques liés à la durabilité afin de garantir les performances financières à long terme et la conformité avec l'évolution de la réglementation.

Les actifs potentiellement échoués, tels que les gisements de pétrole qui doivent rester inexploités, constituent un risque de transition évident. Il est également important d'évaluer les risques financiers associés au changement climatique, tels que les dommages causés par les intempéries et l'assurabilité. De nombreux biens immobiliers, par exemple, ont été dévalués parce qu'ils se trouvent dans des zones côtières ou des plaines inondables et ne peuvent être assurés.

## Utiliser des outils climatiques prospectifs

Une autre différence avec l'investissement durable est que l'investissement de transition nous oblige à anticiper et à planifier les conditions et les tendances climatiques futures, par exemple en utilisant des [outils climatiques prospectifs](#). Cela contraste avec l'investissement durable traditionnel, qui étudie ce qui s'est déjà produit (ce que l'on appelle l'approche rétrospective) dans les données qui suivent les [émissions de scope 1, 2 ou 3](#), par exemple. La véritable magie de l'investissement de transition consiste à déterminer ce qui se passera si une voie de transition est suivie.

Figure 3 - Les outils rétrospectifs et prospectifs permettent de saisir l'impact global sur le climat



Source: Robeco, for illustrative purposes only.

Cela finit par se répercuter sur les prix des actifs, générant de l'"alpha", c'est-à-dire des rendements supérieurs à ceux du marché en général. La capacité à extraire cet alpha dépend de la capacité à identifier les gagnants et les perdants de la transition. Cela nécessite une compréhension globale de l'investissement durable et des marchés émergents, combinée à une analyse fondamentale et à des outils et mesures prospectifs.

## Des solutions d'investissement innovantes

Comme pour l'investissement climatique standard, l'investissement de transition nécessite des solutions innovantes qui utilisent autant que possible des outils climatiques prospectifs et qui intègrent également des informations provenant du cadre ODD de Robeco. Six des 17 objectifs de développement durable concernent le changement climatique d'une manière ou d'une autre, bien que l'investissement climatique tende à se concentrer sur les deux principaux : ODD 13 (Action pour le climat) et ODD 7 (Énergie abordable et propre).

Tout en concevant des solutions de transition sur mesure pour ses clients, Robeco a également adopté une approche active pour élaborer et lancer une série de stratégies de transition. Les *stratégies Emerging Markets Climate Transition Equities*, *Global Climate Transition Equities* et *Transition Asian Equities* recherchent des actions, tandis que *Transition Asian Bonds* et *Transition Emerging Credits* offrent des opportunités de revenus fixes.

Comme leur titre l'indique, l'accent est mis sur l'Asie et sur les marchés émergents en général. En effet, ces derniers sont à l'avant-garde de la transition, puisqu'ils représentent 65 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre.

Ensuite, notre gamme "Smart" cible directement les entreprises qui facilitent la transition vers les énergies renouvelables, l'électrification et les processus technologiques qui en sont le moteur. Il s'agit de *Smart Energy*, *Smart Mobility* et *Smart Materials*, toutes classées [Article 9](#) du règlement de l'UE sur la divulgation d'informations financières durables (SFDR), ce qui signifie qu'elles offrent déjà un niveau de durabilité intégré parmi les plus élevés.

*" Si la durabilité est la destination finale du processus d'investissement, la transition est le voyage. Thu Ha Chow, responsable gestion obligataire pour l'Asie chez Robeco*

### Financer la transition

Enfin, nous avons des stratégies qui investissent dans des [obligations vertes](#), qui contribuent au financement de la transition. Il s'agit généralement d'obligations émises par des autorités civiles ou des ONG qui ciblent des projets environnementaux. Nous utilisons notre cadre interne pour les obligations vertes, qui prévoit un processus en cinq étapes pour s'assurer que les obligations sont réellement destinées à financer des projets environnementaux tels que la gestion de l'eau ou la reforestation. Pour ce faire, nous disposons de trois stratégies offrant différents types d'exposition : *les obligations vertes mondiales, les obligations vertes à haut revenu et les obligations vertes américaines.*

### Créer des solutions sur mesure pour les clients

Bien qu'il s'agisse de stratégies "prêtes à l'emploi" qui offrent une exposition instantanée à l'investissement dans la transition climatique, Robeco sait depuis longtemps que certains clients ont des besoins plus complexes. Ils peuvent souhaiter une personnalisation plus poussée, une focalisation plus intense sur les questions purement climatiques (par exemple en utilisant des indices de référence climatiques sur mesure) ou une combinaison des capacités existantes.

Pour y répondre, Robeco a formé une équipe spécialisée dans la compréhension des besoins de personnalisation des clients les plus sophistiqués, travaillant en étroite collaboration avec les équipes d'investissement pour créer des produits sur mesure pour nos investisseurs multi-actifs. Comme l'a souligné l'équipe Client and Sustainable Investing Solutions dans une [publication récente](#), le partage des connaissances est un élément important de l'innovation et de la conception de solutions.

### Conclusion

Comme nous l'avons exploré dans ce guide, le voyage vers le net zero est à la fois un défi et une opportunité. De la mesure de votre empreinte carbone au choix d'indices de référence appropriés, en passant par l'engagement des parties prenantes et la collaboration avec les pairs du secteur, chaque étape est cruciale pour aligner votre stratégie d'investissement avec les objectifs climatiques mondiaux.

Le chemin vers le "net zero" est un marathon, pas un sprint - une course longue et difficile qui exige de la persévérance, de l'innovation et de la collaboration. Les récompenses sont tout aussi importantes. Si vous ne l'avez pas encore fait, engagez-vous dès maintenant sur cette voie.

## Informations importantes

Robeco Institutional Asset Management B.V. est titulaire d'une licence de gestionnaire d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) et de fonds d'investissement alternatifs (FIA) ("fonds") délivrée par l'Autorité néerlandaise des marchés financiers à Amsterdam. Ce document de commercialisation est destiné uniquement aux investisseurs professionnels, définis comme des investisseurs qualifiés de clients professionnels, qui ont demandé à être traités comme des clients professionnels ou qui sont autorisés à recevoir de telles informations en vertu de toute loi applicable. Robeco Institutional Asset Management B.V. et/ou ses sociétés liées, affiliées et filiales, ("Robeco"), ne seront pas responsables des dommages résultant de l'utilisation de ce document. Les utilisateurs de ces informations qui fournissent des services d'investissement dans l'Union européenne ont la responsabilité de déterminer s'ils sont autorisés à recevoir ces informations conformément à la réglementation MiFID II. Dans la mesure où ces informations peuvent être considérées comme un avantage non monétaire mineur, raisonnable et approprié, au sens de la MiFID II, les utilisateurs qui fournissent des services d'investissement dans l'Union européenne sont tenus de se conformer aux exigences applicables en matière d'archivage et de divulgation. Le contenu de ce document est basé sur des sources d'information jugées fiables et est fourni sans garantie d'aucune sorte. Sans autre explication, ce document ne peut être considéré comme complet. Les opinions, estimations ou prévisions peuvent être modifiées à tout moment sans avertissement préalable. En cas de doute, veuillez demander un avis indépendant. Ce document est destiné à fournir à l'investisseur professionnel des informations générales sur les capacités spécifiques de Robeco, mais n'a pas été préparé par Robeco en tant que recherche d'investissement et ne constitue pas une recommandation d'investissement ou un conseil d'achat ou de vente de certains titres ou produits d'investissement ou d'adoption d'une stratégie d'investissement ou d'un conseil juridique, comptable ou fiscal. Tous les droits relatifs aux informations contenues dans ce document sont et resteront la propriété de Robeco. Ce document ne peut être copié ou partagé avec le public. Aucune partie de ce document ne peut être reproduite ou publiée sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit sans l'autorisation écrite préalable de Robeco. L'investissement comporte des risques. Avant d'investir, veuillez noter que le capital initial n'est pas garanti. Les investisseurs doivent s'assurer qu'ils comprennent parfaitement les risques associés à tout produit ou service de Robeco proposé dans leur pays de résidence. Les investisseurs doivent également tenir compte de leur propre objectif d'investissement et de leur niveau de tolérance au risque. Les rendements historiques sont fournis à titre d'illustration uniquement. Le prix des parts peut varier à la hausse comme à la baisse et les performances passées ne constituent pas une garantie de résultats futurs. Si la devise dans laquelle les performances passées sont affichées diffère de la devise du pays dans lequel vous résidez, vous devez savoir qu'en raison des fluctuations des taux de change, les performances affichées peuvent augmenter ou diminuer si elles sont converties dans votre devise locale. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et des frais encourus lors de la négociation de titres dans les portefeuilles des clients ou lors de l'émission et du rachat de parts. Sauf indication contraire, les performances sont i) nettes de frais sur la base des prix de transaction et ii) avec dividendes réinvestis. Veuillez vous référer au prospectus des fonds pour plus de détails. Les performances sont indiquées nettes de frais de gestion. Les frais courants mentionnés dans ce document sont ceux indiqués dans le dernier rapport annuel du Fonds à la date de clôture de la dernière année civile. Ce document n'est pas destiné à être distribué ou utilisé par une personne ou une entité qui est citoyen ou résident d'une localité, d'un état, d'un pays ou d'une autre juridiction où une telle distribution, documentation, disponibilité ou utilisation serait contraire à la loi ou à la réglementation ou qui soumettrait un fonds ou Robeco Institutional Asset Management B.V. à une obligation d'enregistrement ou de licence dans une telle juridiction. Toute décision de souscrire des participations dans un fonds offert dans une juridiction particulière doit être prise uniquement sur la base des informations contenues dans le prospectus, lesquelles peuvent être différentes des informations contenues dans le présent document. Les candidats à l'achat d'actions doivent s'informer des exigences légales qui peuvent également s'appliquer, ainsi que des réglementations relatives au contrôle des changes et des taxes en vigueur dans les pays dont ils sont citoyens, résidents ou domiciliés. Les informations sur le Fonds, le cas échéant, contenues dans le présent document sont entièrement qualifiées par référence au prospectus, et le présent document doit, à tout moment, être lu conjointement avec le prospectus. Le prospectus contient des informations détaillées sur le Fonds et les risques associés. Le prospectus et le document d'informations clés (PRIIP) des fonds Robeco peuvent être obtenus gratuitement sur les sites Internet de Robeco.

## Informations complémentaires pour les investisseurs américains

Ce document peut être distribué aux États-Unis par Robeco Institutional Asset Management US, Inc. ("Robeco US"), un conseiller en investissement enregistré auprès de la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis. Cet enregistrement ne doit pas être interprété comme une approbation de Robeco US par la SEC. Robeco Institutional Asset Management B.V. est considérée comme "affiliée participante" et certains de ses employés sont des "personnes associées" à Robeco US, conformément aux directives de non-action de la SEC. Les employés identifiés comme des personnes associées à Robeco US exercent des activités directement ou indirectement liées aux services de conseil en investissement fournis par Robeco US. Dans ces situations, ces personnes sont réputées agir pour le compte de Robeco US. Les réglementations de la SEC ne s'appliquent qu'aux clients, prospects et investisseurs de Robeco US. Robeco US est une filiale à 100 % d'ORIX Corporation Europe N.V. ("ORIX"), une société de gestion d'investissements néerlandaise située à Rotterdam, aux Pays-Bas. Robeco US est situé au 230 Park Avenue, 33ème étage, New York, NY 10169.

## Informations complémentaires pour les investisseurs américains offshore - Reg S

Les Robeco Capital Growth Funds n'ont pas été enregistrés en vertu de la loi américaine sur les sociétés d'investissement (Investment Company Act) de 1940, telle que modifiée, ni en vertu de la loi américaine sur les valeurs mobilières (Securities Act) de 1933, telle que modifiée. Aucune des actions ne peut être offerte ou vendue, directement ou indirectement, aux États-Unis ou à une personne américaine. Une personne américaine est définie comme (a) toute personne physique qui est un citoyen ou un résident des États-Unis aux fins de l'impôt fédéral sur le revenu ; (b) une société, un partenariat ou une autre entité créée ou organisée en vertu des lois des États-Unis ou existant aux États-Unis ; (c) une succession ou un trust dont le revenu est soumis à l'impôt fédéral sur le revenu des États-Unis, indépendamment du fait que ce revenu est effectivement lié à un commerce ou à une entreprise des États-Unis. Aux États-Unis, ce document ne peut être distribué qu'à une personne qui est un "distributeur" ou qui n'est pas une "US person", telle que définie par le règlement S de la loi américaine sur les valeurs mobilières de 1933 (telle qu'amendée).

## Informations complémentaires pour les investisseurs ayant leur résidence ou leur siège en Australie et en Nouvelle-Zélande

Ce document est distribué en Australie par Robeco Hong Kong Limited (ARBN 156 512 659) ("RIAM BV"), qui est exemptée de l'obligation de détenir une licence de services financiers australienne en vertu du Corporations Act 2001 (Cth) conformément à l'ASIC Class Order 03/1103. Robeco est réglementé par la Securities and Futures Commission en vertu des lois de Hong Kong, qui peuvent différer des lois australiennes. Ce document n'est distribué qu'aux "clients grossistes", tels que définis dans le Corporations Act 2001 (Cth). Il n'est pas destiné à être distribué ou diffusé, directement ou indirectement, à toute autre catégorie de personnes. En Nouvelle-Zélande, ce document n'est disponible que pour les investisseurs de gros au sens de la clause 3(2) de l'annexe 1 du Financial Markets Conduct Act 2013 (FMCA). Ce document n'est pas destiné à être distribué au public en Australie et en Nouvelle-Zélande.

## Informations complémentaires pour les investisseurs ayant leur résidence ou leur siège en Autriche

Ces informations sont uniquement destinées aux investisseurs professionnels ou aux contreparties éligibles au sens de la loi autrichienne sur la surveillance des valeurs mobilières.

## Informations complémentaires pour les investisseurs ayant leur résidence ou leur siège au Brésil

Le Fonds ne peut être offert ou vendu au public au Brésil. En conséquence, le Fonds n'a pas été et ne sera pas enregistré auprès de la Commission brésilienne des valeurs mobilières (CVM) et n'a pas été soumis à l'approbation de cette dernière. Les documents relatifs au Fonds, ainsi que les informations qu'ils contiennent, ne peuvent être fournis au public au Brésil, étant donné que l'offre du Fonds n'est pas une offre publique de titres au Brésil, et ne peuvent être utilisés dans le cadre d'une offre de souscription ou d'une vente de titres au public au Brésil.

## Informations complémentaires pour les investisseurs ayant une résidence ou un siège au Brunei

Le Prospectus concerne un organisme de placement collectif privé qui n'est soumis à aucune forme de réglementation nationale de la part de l'Autorité Monétaire Brunei Darussalam ("Autorité"). Le Prospectus est destiné à être distribué uniquement à des catégories spécifiques d'investisseurs, comme spécifié dans l'article 20 du Securities Market Order, 2013, et ne doit donc pas être remis à un client de détail, ni être utilisé par celui-ci. L'Autorité n'est pas responsable de l'examen ou de la vérification des prospectus ou autres documents relatifs à cet organisme de placement collectif. L'Autorité n'a pas approuvé le Prospectus ou tout autre document associé et n'a pris aucune mesure pour vérifier les informations contenues dans le Prospectus et n'assume aucune responsabilité à cet égard. Les parts auxquelles le Prospectus se rapporte peuvent être illiquides ou soumises à des restrictions de revente. Les acquéreurs potentiels des parts offertes doivent procéder à leur propre évaluation des parts.

#### **Informations supplémentaires pour les investisseurs ayant une résidence ou un siège au Canada**

Aucune commission des valeurs mobilières ni aucune autorité similaire au Canada n'a examiné ce document ni ne s'est prononcée sur les mérites des titres qui y sont décrits, et toute déclaration contraire constitue une infraction. Robeco Institutional Asset Management B.V. s'appuie sur l'exemption de courtier international et de conseiller international au Québec et a désigné McCarthy Tétrault LLP comme son agent pour la signification au Québec.

#### **Informations complémentaires pour les investisseurs ayant leur résidence ou leur siège en République du Chili**

Ni Robeco ni les fonds n'ont été enregistrés auprès de la *Comisión para el Mercado Financiero* conformément à la loi n° 18.045, la *Ley de Mercado de Valores* et les réglementations qui en découlent. Le présent document ne constitue pas une offre ou une invitation à souscrire ou à acheter des actions des fonds dans la République du Chili, sauf pour les personnes qui ont demandé ces informations de leur propre initiative. Il peut donc être considéré comme une "offre privée" au sens de l'article 4 de la *Ley de Mercado de Valores* (une offre qui n'est pas adressée au public en général ou à un certain secteur ou groupe spécifique du public).

#### **Informations complémentaires pour les investisseurs ayant leur résidence ou leur siège en Colombie**

Ce document ne constitue pas une offre publique en République de Colombie. L'offre du fonds s'adresse à moins de cent investisseurs spécifiquement identifiés. Le fonds ne peut être promu ou commercialisé en Colombie ou auprès de résidents colombiens, à moins que cette promotion et cette commercialisation ne soient effectuées en conformité avec le décret 2555 de 2010 et d'autres règles et réglementations applicables relatives à la promotion de fonds étrangers en Colombie. La distribution de ce Prospectus et l'offre d'Actions peuvent faire l'objet de restrictions dans certaines juridictions. Les informations contenues dans le présent Prospectus n'ont qu'une valeur indicative et il incombe à toute personne en possession du présent Prospectus et souhaitant souscrire des Actions de s'informer et de respecter toutes les lois et réglementations en vigueur dans les juridictions concernées. Les candidats à l'achat d'actions doivent s'informer des exigences légales applicables, des réglementations relatives au contrôle des changes et des taxes applicables dans leur pays de citoyenneté, de résidence ou de domicile.

#### **Informations complémentaires pour les investisseurs ayant leur résidence ou leur siège dans le Centre financier international de Dubaï (DIFC), Émirats arabes unis**

Ce document est distribué par Robeco Institutional Asset Management B.V. (DIFC Branch) situé au bureau 209, Level 2, Gate Village Building 7, Dubai International Financial Centre, Dubai, PO Box 482060, UAE. Robeco Institutional Asset Management B.V. (DIFC Branch) est réglementé par la Dubai Financial Services Authority ("DFSA") et ne traite qu'avec des clients professionnels ou des contreparties de marché et non avec des clients de détail tels que définis par la DFSA.

#### **Informations complémentaires pour les investisseurs ayant une résidence ou un siège en France**

Robeco Institutional Asset Management B.V. est libre de fournir des services en France. Robeco France est une filiale de Robeco dont l'activité est basée sur la promotion et la distribution des fonds du groupe auprès des investisseurs professionnels en France.

#### **Informations complémentaires pour les investisseurs ayant leur résidence ou leur siège en Allemagne**

Ces informations sont uniquement destinées aux investisseurs professionnels ou aux contreparties éligibles au sens de la loi allemande sur le commerce des valeurs mobilières.

#### **Informations complémentaires pour les investisseurs ayant leur résidence ou leur siège à Hong Kong**

Le contenu de ce document n'a pas été examiné par la Securities and Futures Commission ("SFC") de Hong Kong. En cas de doute sur le contenu de ce document, il convient de demander l'avis d'un professionnel indépendant. Ce document a été distribué par Robeco Hong Kong Limited ("Robeco"). Robeco est réglementé par la SFC à Hong Kong.

#### **Informations complémentaires pour les investisseurs ayant leur résidence ou leur siège en Indonésie**

Le prospectus ne constitue pas une offre de vente ni une sollicitation d'achat de titres en Indonésie.

#### **Informations complémentaires pour les investisseurs ayant une résidence ou un siège en Italie**

Ce document est destiné à être utilisé uniquement par des investisseurs qualifiés et des clients professionnels privés (tels que définis à l'article 26 (1) (b) et (d) du règlement de la Consob n° 16190 daté du 29 octobre 2007). S'il est mis à la disposition des Distributeurs et des personnes autorisées par les Distributeurs à mener des activités de promotion et de marketing, il ne peut être utilisé qu'aux fins pour lesquelles il a été conçu. Les données et les informations contenues dans ce document ne peuvent pas être utilisées pour des communications avec les autorités de surveillance. Ce document ne contient aucune information permettant de déterminer, en termes concrets, l'inclination à l'investissement et, par conséquent, ce document ne peut et ne doit pas servir de base à la prise de décisions d'investissement.

#### **Informations complémentaires pour les investisseurs ayant leur résidence ou leur siège au Japon**

Ce document est destiné uniquement aux investisseurs qualifiés et est distribué par Robeco Japan Company Limited, enregistré au Japon en tant qu'opérateur d'instruments financiers, [enregistré sous le numéro de directeur du bureau financier local de Kanto (opérateur d'instruments financiers), numéro 2780, membre de l'association japonaise des conseillers en investissement].

#### **Informations complémentaires pour les investisseurs ayant une résidence ou un siège en Corée du Sud**

La Société de gestion ne fait aucune déclaration quant à l'éligibilité des destinataires du Prospectus à l'acquisition des Actions en vertu des lois de Corée du Sud, y compris, mais sans s'y limiter, la Loi sur les opérations de change et ses règlements d'application. Les Actions n'ont pas été enregistrées en vertu de la loi coréenne sur les services d'investissement financier et les marchés de capitaux, et aucune des Actions ne peut être offerte, vendue ou livrée, ou offerte ou vendue à une personne en vue d'une nouvelle offre ou d'une revente, directement ou indirectement, en Corée du Sud ou à un résident de Corée du Sud, sauf en vertu des lois et réglementations applicables en Corée du Sud.

#### **Informations complémentaires pour les investisseurs ayant leur résidence ou leur siège au Liechtenstein**

Ce document est distribué exclusivement aux intermédiaires financiers dûment agréés basés au Liechtenstein (tels que les banques, les gestionnaires de portefeuille discrétionnaires, les compagnies d'assurance, les fonds de fonds) qui n'ont pas l'intention d'investir pour leur propre compte dans le(s) fonds présenté(s) dans le document. Ce document est distribué par Robeco Switzerland Ltd, adresse postale : Josefstrasse 218, 8005 Zurich, Suisse. LGT Bank Ltd, Herrengasse 12, FL-9490 Vaduz, Liechtenstein, agit en tant que représentant et agent payeur au Liechtenstein. Le prospectus, les documents d'informations clés (PRIIP), les statuts, les rapports annuels et semestriels du/des fonds peuvent être obtenus auprès du représentant ou via le site Internet.

#### **Informations complémentaires pour les investisseurs ayant leur résidence ou leur siège en Malaisie**

En règle générale, aucune offre ou vente des actions n'est autorisée en Malaisie, sauf en cas d'exemption de reconnaissance ou d'exemption de prospectus : AUCUNE MESURE N'A ÉTÉ OU NE SERA PRISE POUR SE CONFORMER AUX LOIS MALAISIENNES CONCERNANT LA MISE À DISPOSITION, L'OFFRE DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT, OU L'ÉMISSION D'UNE INVITATION À SOUSCRIRE, À ACHETER OU À VENDRE LES ACTIONS EN MALAISIE OU À DES PERSONNES EN MALAISIE, ÉTANT DONNÉ QUE L'ÉMETTEUR N'A PAS L'INTENTION DE METTRE LES ACTIONS À DISPOSITION OU D'EN FAIRE L'OBJET D'UNE OFFRE OU D'UNE INVITATION À LES SOUSCRIRE OU À LES ACHETER EN MALAISIE. NI LE PRÉSENT DOCUMENT, NI AUCUN DOCUMENT OU AUTRE MATÉRIEL EN RAPPORT AVEC LES ACTIONS NE DOIT ÊTRE DISTRIBUÉ, FAIRE L'OBJET D'UNE DISTRIBUTION OU D'UNE DIFFUSION EN MALAISIE. PERSONNE NE DOIT METTRE À DISPOSITION OU FAIRE UNE INVITATION OU UNE OFFRE DE VENTE OU D'ACHAT DES ACTIONS EN MALAISIE, À MOINS QUE CETTE PERSONNE NE PRENNE LES MESURES NÉCESSAIRES POUR SE CONFORMER AUX LOIS MALAISIENNES.

#### **Informations complémentaires pour les investisseurs ayant une résidence ou un siège au Mexique**

Les fonds n'ont pas été et ne seront pas enregistrés auprès du Registre national des valeurs mobilières ou tenus par la Commission nationale mexicaine des banques et des valeurs mobilières et, par conséquent, ne peuvent être offerts ou vendus publiquement au Mexique. Robeco et tout preneur ferme ou acheteur peuvent offrir et vendre les fonds au Mexique dans le cadre d'un placement privé auprès d'investisseurs institutionnels et accrédités, conformément à l'article 8 de la loi mexicaine sur le marché des valeurs mobilières.

#### **Informations complémentaires pour les investisseurs ayant leur résidence ou leur siège au Pérou**

La Superintendencia del Mercado de Valores (SMV) n'exerce aucun contrôle sur ce Fonds et donc sur sa gestion. Les informations que le fonds fournit à ses investisseurs et les autres services qu'il leur fournit relèvent de la seule responsabilité de l'administrateur. Le présent prospectus n'est pas destiné à être distribué au public.

#### **Informations complémentaires pour les investisseurs ayant leur résidence ou leur siège à Singapour**

Ce document n'a pas été enregistré auprès de l'Autorité monétaire de Singapour ("MAS"). En conséquence, ce document ne peut être diffusé ou distribué directement ou indirectement à des personnes à Singapour, sauf (i) à un investisseur institutionnel en vertu de la section 304 de la SFA, (ii) à une personne concernée en vertu de la section 305(1), ou à toute personne en vertu de la section 305(2), et conformément aux conditions spécifiées dans la section 305 de la

SFA, ou (iii) autrement en vertu de, et conformément aux conditions de, toute autre disposition applicable de la SFA. Le contenu de ce document n'a pas été revu par le MAS. Toute décision de participer au Fonds ne doit être prise qu'après avoir examiné les sections relatives aux considérations d'investissement, aux conflits d'intérêts, aux facteurs de risque et aux restrictions de vente applicables à Singapour (telles que décrites dans la section intitulée "Informations importantes pour les investisseurs de Singapour") contenues dans le prospectus. Les investisseurs sont invités à consulter leur conseiller professionnel en cas de doute sur les restrictions strictes applicables à l'utilisation de ce document, le statut réglementaire du Fonds, la protection réglementaire applicable, les risques associés et l'adéquation du Fonds à leurs objectifs. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que seuls les Compartiments énumérés dans l'annexe de la section intitulée "Informations importantes pour les investisseurs de Singapour" du prospectus ("Compartiments") sont accessibles aux investisseurs de Singapour. Les Compartiments sont notifiés en tant qu'organismes étrangers restreints en vertu de la loi sur les valeurs mobilières et les contrats à terme, chapitre 289 de Singapour ("SFA") et invoquent les exemptions de conformité aux exigences d'enregistrement de prospectus conformément aux exemptions prévues aux sections 304 et 305 de la SFA. Les compartiments ne sont pas autorisés ou reconnus par le MAS et les actions des compartiments ne sont pas autorisées à être offertes au public de détail à Singapour. Le prospectus du Fonds n'est pas un prospectus au sens de la SFA. Par conséquent, la responsabilité statutaire prévue par la SFA en ce qui concerne le contenu des prospectus ne s'applique pas. La promotion des compartiments ne peut être faite qu'auprès de personnes suffisamment expérimentées et averties pour comprendre les risques liés à l'investissement dans de tels programmes, et qui satisfont à certains autres critères prévus par l'article 304, l'article 305 ou toute autre disposition applicable de la SFA et de la législation subsidiaire promulguée à cet effet. Vous devez examiner attentivement si l'investissement vous convient. Robeco Singapore Private Limited est titulaire d'une licence de services de marchés de capitaux pour la gestion de fonds délivrée par la MAS et est soumise à certaines restrictions de clientèle dans le cadre de cette licence.

#### **Informations complémentaires pour les investisseurs ayant une résidence ou un siège en Espagne**

Robeco Institutional Asset Management B.V., Sucursal en España avec le numéro d'identification W0032687F et ayant son siège social à Madrid, Calle Serrano 47-14º, est inscrit au Registre du commerce espagnol à Madrid, au volume 19.957, page 190, section 8, feuille M-351927 et à la Commission nationale du marché des valeurs (CNMV) dans le Registre officiel des succursales des sociétés européennes de services d'investissement, sous le numéro 24. Les fonds d'investissement ou les SICAV mentionnés dans le présent document sont réglementés par les autorités correspondantes de leur pays d'origine et sont inscrits au registre spécial de la CNMV des organismes de placement collectif étrangers commercialisés en Espagne.

#### **Informations complémentaires pour les investisseurs ayant leur résidence ou leur siège en Afrique du Sud**

Robeco Institutional Asset Management B.V. est enregistré et réglementé par la Financial Sector Conduct Authority en Afrique du Sud.

#### **Informations complémentaires pour les investisseurs ayant leur résidence ou leur siège en Suisse**

Le(s) fonds est/sont domicilié(s) au Luxembourg. Ce document est distribué exclusivement en Suisse à des investisseurs qualifiés au sens de la loi suisse sur les placements collectifs de capitaux (LPCC). Ce document est distribué par Robeco Switzerland Ltd, adresse postale : Josefstrasse 218, 8005 Zurich. ACOLIN Fund Services AG, adresse postale : Leutschenbachstrasse 50, 8050 Zürich, agit en tant que représentant suisse du/des fonds. UBS Switzerland AG, Bahnhofstrasse 45, 8001 Zurich, adresse postale : Europastrasse 2, P.O. Box, CH-8152 Opfikon, agit en tant qu'agent payeur suisse. Le prospectus, les documents d'informations clés (PRIIP), les statuts, les rapports annuels et semestriels du ou des Fonds, ainsi que la liste des achats et ventes que le ou les Fonds ont effectués au cours de l'exercice, peuvent être obtenus, sur simple demande et sans frais, auprès du représentant suisse ACOLIN Fund Services AG. Les prospectus sont également disponibles sur le site web.

#### **Informations complémentaires pour les investisseurs ayant leur résidence ou leur siège à Taïwan**

Le contenu de ce document n'a pas été examiné par une autorité de régulation à Hong Kong. En cas de doute sur le contenu de ce document, nous vous conseillons de demander l'avis d'un professionnel indépendant. Ce document a été distribué par Robeco Hong Kong Limited ("Robeco"). Robeco est réglementé par la Securities and Futures Commission (Commission des valeurs mobilières et des contrats à terme) de Hong Kong.

#### **Informations complémentaires pour les investisseurs ayant une résidence ou un siège en Thaïlande**

Le Prospectus n'a pas été approuvé par la Securities and Exchange Commission qui n'assume aucune responsabilité quant à son contenu. Aucune offre publique d'achat des actions ne sera faite en Thaïlande et le prospectus est destiné à être lu uniquement par le destinataire et ne doit pas être transmis, émis ou montré au public en général.

#### **Informations complémentaires pour les investisseurs ayant leur résidence ou leur siège aux Émirats arabes unis**

Certains fonds mentionnés dans ce matériel de marketing ont été enregistrés auprès de l'Autorité des Émirats arabes unis pour les valeurs mobilières et les matières premières ("l'Autorité"). Les détails de tous les fonds enregistrés peuvent être consultés sur le site Internet de l'Autorité. L'Autorité n'assume aucune responsabilité quant à l'exactitude des informations contenues dans ce matériel/document, ni quant au manquement des personnes engagées dans le Fonds d'investissement dans l'exercice de leurs fonctions et responsabilités.

#### **Informations complémentaires pour les investisseurs ayant leur résidence ou leur siège au Royaume-Uni**

Robeco Institutional Asset Management B.V (FRN : 977582) est autorisé et réglementé par la Financial Conduct Authority.

#### **Informations complémentaires pour les investisseurs ayant une résidence ou un siège en Uruguay**

La vente du Fonds est considérée comme un placement privé conformément à l'article 2 de la loi uruguayenne 18.627. Le Fonds ne doit pas être offert ou vendu au public en Uruguay, sauf dans des circonstances qui ne constituent pas une offre ou une distribution publique en vertu des lois et réglementations uruguayennes. Le Fonds n'est pas et ne sera pas enregistré auprès de la Superintendance des services financiers de la Banque centrale d'Uruguay. Le Fonds correspond à des fonds d'investissement qui ne sont pas des fonds d'investissement régis par la loi uruguayenne 16.774 du 27 septembre 1996, telle qu'amendée.